

CAISSE DES ECOLES

**DELIBERATION DE LA CAISSE DES
ECOLES**

Nombre de membres en exercice : 09

SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2023

A l'ouverture de la séance :

**Nbre de présents : 05
de votants : 05**

L'an deux mille vingt trois, le jeudi neuf mars à treize heures trente, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie de Le Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel Vice présidente.

Affaire n° 2023-001

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2023**

Etaient présents : Mme Mémouna Patel Vice présidente, Mme Natacha Bajic remplaçant de l'Inspecteur du Port I, Mme Lysie Narayanin Directrice de l'école élémentaire Eugène Dayot, Mme Maryse Ceschiutti, Directrice de l'école élémentaire Francis Rivière, Mme Frédérique Belda Directrice de l'école maternelle Pauline Kergomard.

NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 2 mars 2023.

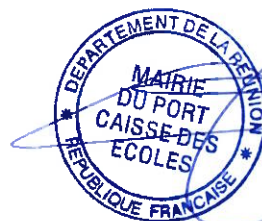
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **30 MARS 2023**

Absents excusés : M. Olivier Hoarau Président, Mme Aurélie Testan membre titulaire, M. Didier M. Mickaël Ralaïtava, Délégué du Préfet, M. Denis Layemard Directeur de l'école maternelle Henry Wallon.

Ouverture de la séance : 13h30

Départ en cours de séance : Néant.

LE PRESIDENT



Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-001

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le rapport présenté en séance du 9 mars 2023 relatif aux orientations budgétaires 2023 ;

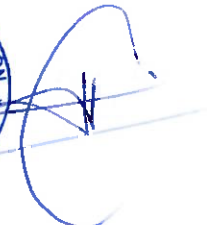
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de la tenue des débats portant sur les orientations budgétaires 2023 de la Caisse des écoles sur la base du rapport ;


Article 2 : d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente habilité (e) à signer tous les actes correspondants.

LE PRESIDENT



CAISSE DES ECOLES
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 30/03/2023
ID : 974-269740312-20230330-DL_2023_001-DE



Dans le cadre des compétences dévolues à la Caisse des écoles, établissement public communal, l'exercice 2023 sera consacré à la continuité des actions menées pour faciliter la réussite scolaire en direction des élèves de Le Port, accompagner le programme pédagogique et éducatif de l'Education nationale et valoriser l'implication des parents facteur indispensable de réussite.

Présentation de l'environnement scolaire

La Ville comporte 28 écoles :

- 14 maternelles
- 13 élémentaires
- 1 primaire

Nombre total d'élèves : 4 848, chiffre correspondant à la rentrée et qui devrait évoluer en cours d'année scolaire.

| | Maternelles | Elémentaires | Observations |
|--|--------------------|---------------------|---|
| Nombre d'écoles | 15 | 14 | Dont une école primaire |
| Nombre de classes | 103 | 179 | 282 classes |
| Nombre de classes spécifiques | 4 Passerelles | 7 ULIS | ULIS = Unité locale inclusion scolaire |
| Nombre d'élèves | 1 822 | 3 026 | Moyenne d'élèves par classe = 17,71 |
| Nombre d'élèves en classe spécifiques | 68 Passerelle | 55 ULIS | Possibilité d'accueillir les enfants déficients visuels et auditifs |

Orientations pédagogiques

Le programme d'acquisition de livres, de petits matériels de fonctionnement et de matériels pédagogiques se poursuivra grâce à l'effort financier de la Commune, notamment concernant l'enrichissement du fonds documentaire des écoles en ouvrages, la dotation des outils numériques et matériels spécifiques conformes aux nouveaux programmes.

Un effort financier sera orienté vers les RASED en vue de la dotation de matériels spécifiques favorisant inclusion scolaire.

Les classes de découverte continueront à être organisées afin de favoriser l'épanouissement et l'esprit d'ouverture des élèves.

De nouvel investissement sera abondé dont l'acquisition de nouveau photocopieur pour la totalité des écoles.

Il est demandé aux membres du comité de la caisse des écoles :

- de prendre acte de la tenue des débats des orientations budgétaires 2023.